

Engagement de caution solidaire

Le soussigné Madame/Monsieur vigouroux gladys
né(e) le 03 Aout 1974 à brazzaville, mariée, exerçant la profession d'auxiliaire de vie ,

Ci-après dénommé « la caution solidaire »,

Déclare se porter caution solidaire au bénéfice de la société **M2M FINANCEMENT, SAS**, dont le siège social a pour adresse 1 allée de l'Electronique bâtiment le Delta, CS 90824 à SAINT ETIENNE 49952; RCS Saint-Etienne B 537 376 808.

Ci-après dénommée le « créancier »

Cet engagement est stipulé en faveur du créancier pour toutes les sommes relatives au contrat de location que pourrait lui devoir Mr fesquet steven _____ né(e) le _____ 11 février 1997 _____ à _____ millau _____, célibataire, exerçant la profession de _____ employé commercial _____,

Ci-après dénommé le « débiteur ».

Si le débiteur ne remplit pas son obligation, la caution solidaire s'engage à payer au créancier à l'échéance de la dette la totalité des montants restants dus cautionnés, sans pouvoir exiger préalablement des poursuites à l'encontre du débiteur, ni se prévaloir du bénéfice de division des poursuites vis-à-vis d'autres cautions éventuelles. A charge pour la caution solidaire de se retourner ultérieurement contre le débiteur, et les éventuelles autres cautions solidaires.

Le créancier s'engage à fournir à la caution solidaire ayant exécuté l'obligation du débiteur, une quittance attestant le paiement du créancier par elle, et la subrogeant dans les droits et sûretés du créancier, vis-à-vis du débiteur principal, des cautions solidaires éventuelles, et des tiers. Cette quittance subrogatoire devant être envoyée à la caution dans les sept jours suivant le paiement par elle.

(Paragraphe à écrire en mention manuscrite, au stylo par la caution, et non pas imprimée)

En me portant caution Monsieur fesquet steven , dans la limite de la somme de 630 euros (somme maximale que la caution garantit, inscrivez la somme en chiffres et en toutes lettres) , couvrant le paiement des loyers échus et à échoir et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour une durée de 24 mois, je m'engage à rembourser au prêteur les sommes dues sur mes revenus et mes biens si Mr fesquet steven n'y satisfait pas lui-même.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du code civil et en m'obligeant solidairement avec Monsieur fesquet steven, je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement Monsieur fesquet

Rédigé en deux exemplaires le 5/1/19 (date) à GAILLAC (ville).

